

Cette page sera mise à jour prochainement.

Dans le cadre des programmes pluriannuels

Le SIABAVES mène, depuis 1973, des actions d'entretien et de restauration de la Vesle visant à concilier l'amélioration de la qualité physique de la Vesle et la protection des riverains ainsi que de leurs biens.

Ces actions comportent :

- des travaux d'entretien courant (entretien du lit et des berges : travaux forestiers, enlèvement d'embâcles)
- des travaux de restauration
- des travaux d'urgence (situations exceptionnelles d'intempéries telles que la tempête de 1999...)

Afin de répondre aux exigences de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, qui demande l'atteinte du bon état des cours d'eau en 2015 - certaines portions de la Vesle bénéficient d'un report de délai en 2021 - le SIABAVE a souhaité poursuivre ses actions sur la Vesle, et a confié la rédaction d'un programme d'actions quinquennal au bureau d'étude POYRY.

Le bureau d'étude a ainsi réalisé un diagnostic préliminaire de l'état et du fonctionnement de la vesle et de ses milieux associés, puis a proposé un programme d'actions visant à la restauration, à la valorisation et à la préservation de la Vesle. Pour consulter la synthèse de l'étude dans [Documents à télécharger](#) .

Les mesures proposées dans le programme d'actions concernent l'ensemble du parcours de la Vesle et se déclinent en deux types d'action : la **Restauration** dont les actions sont pérennisées par l' **Entretien**.

[Programme d'entretien 2012-2016](#)

Suite à la procédure d'enquête publique menée durant l'année 2011, le SIABAVE a obtenu l'arrêté préfectoral, valant plan de gestion et déclarant d'intérêt général les travaux d'entretien et d'aménagement à réaliser sur la rivière Vesle sur différentes communes marnaises et axonaises. Cet arrêté a été renouvelé le 10 août 2017 pour une durée de 5 ans. [Pour le consulter](#)

Par ailleurs, des travaux d'urgence sont réalisés pour l'enlèvement d'arbres tombés dans le lit de la rivière lorsqu'ils présentent un risque pour les personnes et les biens ou pour le nettoyage de certains ouvrages hydrauliques.

[A quoi sert une Déclaration d'Intérêt Général \(DIG\) ? Quelle conséquence sur le droit de pêche ?](#)

□ **Dans le cadre de la coulée verte**

La Communauté d'agglomération de Reims travaille, depuis plusieurs années, au développement d'une coulée verte le long de la Vesle et du canal.

Depuis 2005, le SIABAVE vient en appui de l'agglomération, dans le cadre de ses compétences, en réalisant des travaux de nettoyage de parcelles, des plantations et des protections de berges le long de la Vesle.

Nettoyage de terrain



□ Plantations



□ Restauration de berges



Lutte contre la Renouée du Japon

Qu'est-ce que la Renouée du Japon et comment lutter contre son développement ? [La renouée du japon](#)

Le bilan des années précédentes concernant les actions de lutte contre la Renouée est consultable dans la partie [Document à télécharger](#) .

[Bilan 2017](#)